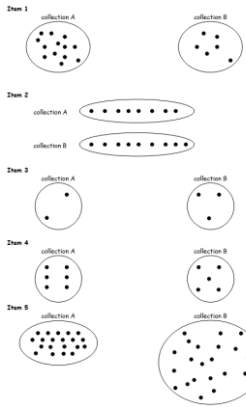
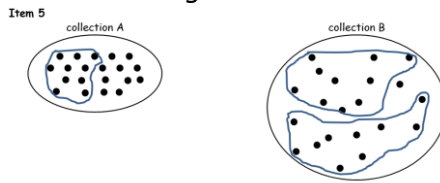


a) Des procédures pour comparer qui ne font pas appel aux désignations du nombre



- Perception visuelle
- Association terme à terme un/un

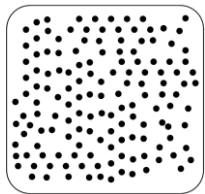
Remarque : l'association terme à terme (de dizaines, de centaines) ou la perception visuelle peuvent aussi être des procédures de comparaison efficaces si les collections sont organisées de la même manière, par exemple en dizaines



b) Différentes procédures pour dénombrer :

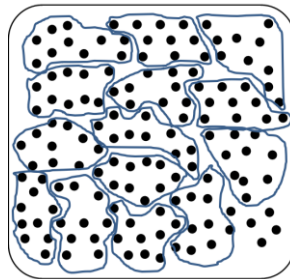
➤ **Deux procédures pour accéder au nom du nombre :**

P1 Dénombrement un à un : inutile d'organiser la collection, emploi de la comptine numérique



Un, deux, trois, ..., cent-trente-neuf, cent-quarante, cent-quarante-et-un, cent-quarante-deux, cent-quarante-trois, cent-quarante-quatre, **cent-quarante-cinq.**

P2 Prise en compte des dizaines par la comptine des dizaines (dix, vingt, trente, quarante etc.) puis des éléments restants (moins de dix, comptage un à un : un, deux, trois)



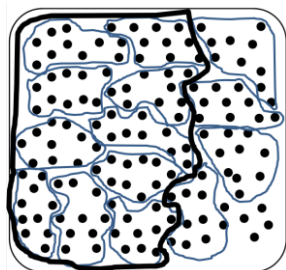
Dix, vingt, ..., cent-trente, cent-quarante ; cent-quarante-et-un, cent-quarante-deux, cent-quarante-trois, cent-quarante-quatre, **cent-quarante-cinq.**

Remarque : il est possible d'utiliser une organisation avec la centaine et la comptine des centaines (cent, deux-cents, etc.)

Pour ces deux procédures, on obtient le nom du nombre (cent-quarante-cinq) mais pas son EC (145).

➤ **Une procédure permettant d'accéder directement à l'écriture chiffrée (EC) du nombre**

P3 Dénombrement des unités de numération (unités, dizaines, ...) par comptage un à un (un, deux, trois, quatre unités etc. ; un, deux, trois, quatre dizaines etc.). Transcription de ces nombres d'unités de numération avec des chiffres, disposition de ces chiffres dans l'ordre conventionnel.



On fait apparaître un maximum de dizaines.

On fait apparaître un maximum de centaines en regroupant dix dizaines.

On compte : cinq unités, quatre dizaines, une centaine. On traduit ses quantités avec les chiffres (5, 4 et 1). On accole ces chiffres dans l'ordre conventionnel : **145.**

Remarque : 14 dizaines et 5 unités s'écrivant 145 convient aussi.

Avec cette procédure, on obtient l'EC du nombre (145), mais pas son nom (cent-quarante-cinq).

Les procédures **P2** et **P3** sont à enseigner. On peut demander aux élèves de les utiliser systématiquement l'une et l'autre pour dénombrer à partir de la fin du CP. L'une permettant de vérifier l'exactitude de l'autre ... ou bien (suivant les connaissances des élèves) d'être un moyen de relier les deux désignations du même nombre sans savoir *a priori* passer de l'une à l'autre.

Autrement-dit, au début des apprentissages c'est un des moyens d'enseigner la lecture/écriture des nombre (nom du nombre/EC), puis ensuite un moyen de vérifier sa réponse.